

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

aux interpellations Pierre Rochat et consorts et Marc-Olivier Buffat relatives aux suites de la votation
du 30 novembre 2008 sur le projet de nouveau Musée cantonal des beaux-arts

Rappel de l'interpellation

Pierre Rochat et consorts

Le verdict populaire négatif de ce week-end est bien regrettable et il y a effectivement lieu de rebondir rapidement. Honneur à tous ceux qui se sont remarquablement battus pour tenter de convaincre à toutes les étapes difficiles de ce grand dossier.

Nous restons convaincus que tant le site de Bellerive, un peu en dehors Lausanne, que le projet présenté étaient bons et porteurs de synergies intéressantes à tout point de vue. Nous n'y revenons pas, tout a été dit sur le sujet. Une analyse, telle que demandée par d'autres, est sûrement utile, voire nécessaire, étant entendu que, pour notre part, nous pensons qu'il faut surtout se tourner rapidement vers l'avenir.

A l'heure donc où heureusement nombre de personnes de tous bords politiques et de tous statuts évoquent la nécessité de ne pas enterrer ce magnifique projet, tenant compte du fait que les Lausannois eux-mêmes ne sont pas prêts d'être d'accord sur l'opportunité de le maintenir à Rumine ou non, il me paraît important d'envisager la possibilité de le faire ailleurs qu'à Lausanne. Conscients pour notre part, forts de tous les excellents arguments avancés, qu'il faut un site nouveau, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier toutes autres possibilités y compris celles que d'autres régions du canton sont susceptibles d'offrir.

Le sens de cette demande, somme toute complémentaire à celle déjà présentée, consiste à proposer au Conseil d'Etat de réfléchir à une procédure d'appel permettant à toute commune et/ou région du canton de faire des propositions.

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Dans sa réflexion à venir, compte-t-il intégrer l'hypothèse de construire le musée ailleurs dans le canton ?*
- 2. A-t-il reçu des propositions dans ce sens, notamment de la part de régions qui étaient favorables à ce projet ?*
- 3. Le cas échéant, quelles suites compte-t-il y donner ?*
- 4. Aurait-il déjà songé à ouvrir un appel d'offre cantonal ? sinon ne serait-il pas bien inspiré de le faire ?*

Pas de développement.

Rappel de l'interpellation

Marc-Olivier Buffat

On ne peut que prendre acte avec amertume et regret de la décision du peuple vaudois de rejeter le crédit d'investissement de 390'000 francs destiné à l'étude architecturale et d'implantation du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA).

Indispensable à l'offre culturelle cantonale et attendu depuis plusieurs années pour permettre à chacune et à chacun d'avoir accès à un patrimoine culturel très important et digne du plus haut intérêt (plus de 8000 oeuvres) ainsi que pour accueillir des fondations et expositions de renommées mondiales, le futur musée a sans doute été victime de la récente situation économique défavorable, comme d'un emplacement ou d'une architecture qui n'ont manifestement pas convaincu.

Cependant, le débat électoral comme la très faible majorité de refus, tant sur le plan cantonal que communal à Lausanne, permet d'être convaincu que le peuple vaudois reste, dans une très large majorité convaincu de la nécessité d'un tel ouvrage, porteur en termes éducatif, culturel et touristique.

Il est désormais important de profiter de la dynamique créée par cette votation, malgré son issue défavorable. Il convient également de rassurer les donateurs qui se sont généreusement manifestés soit par des dons ou prêts d'œuvres soit par une

participation financière à la construction d'un futur musée.

Alors que ce projet était à l'étude et en gestation depuis plus de quinze ans, qu'il était, d'autre part, inscrit comme objectif prioritaire dans le programme de législature de l'actuel Conseil d'Etat (comme encore dans le programme électoral du parti radical vaudois) et que l'emplacement avait déjà été choisi par le Conseil d'Etat en 2001, on regrettera toutefois des lacunes importantes dans la conduite du projet et en particulier dans la démarche participative. Celle-là aurait dû avoir comme priorité d'informer la population sur l'implantation du projet au bord du Lac — lieu toujours sensible non seulement pour les lausannois mais également pour l'ensemble des vaudois — ainsi que sur l'avenir muséographique du Palais de Rumine et des projets que l'on pouvait légitimement y associer compte tenu de sa situation idéale au centre ville et à proximité du nouveau M2.

Il ne fait guère de doute que l'absence d'un projet porteur, populaire et mobilisateur sur le site de Rumine, permettant d'anticiper le départ du Musée cantonal des Beaux-Arts fut un facteur déterminant quant à l'issue du scrutin.

Le soussigné et le groupe radical au Grand Conseil souhaitent que le Conseil d'Etat reprenne le plus rapidement possible l'étude de ce projet majeur pour la culture de notre canton.

On veut croire et espérer que l'échec du 30 novembre 2008 ne fut qu'une étape, certes regrettable, dans l'aboutissement du nouveau musée.

Dès lors, l'on souhaite poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1. Quelle analyse le Conseil d'Etat fait-il du vote populaire du 30 novembre 2008, en particulier considère-t-il que l'implantation d'un Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne est encore possible, dans quel délai et sur quel site ?*
- 2. Quelle position entend adopter le Conseil d'Etat face à des propositions émanant d'autres villes que Lausanne et situées dans le canton ou face à des propositions émanant de promoteurs privés ?*
- 3. Quelles démarches concrètes le Conseil d'Etat entend-il entreprendre pour rassurer les donateurs, prêteurs d'œuvres d'arts, collectionneurs et investisseurs privés en vue de garantir la pérennité de ces dons ou des prêts pour un futur musée ?*
- 4. Dans quel délai le Conseil d'Etat imagine-t-il présenter un projet populaire et mobilisateur sur le plan culturel pour le Palais de Rumine et le centre ville lausannois lors du départ du Musée cantonal des Beaux-Arts ?*
- 5. Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas utile de lier le projet du futur Musée cantonal des Beaux-Arts avec la réponse au postulat du soussigné sur un plan directeur de l'avenir muséographique dans le canton de Vaud ?*
- 6. Quelles collaborations le Conseil d'Etat entend-il mener avec la ville de Lausanne soit pour l'implantation du musée soit pour créer un véritable pôle d'intérêts nouveaux au Palais de Rumine lors du départ du Musée cantonal ?*

Le soussigné souhaite développer la présente interpellation.

Préambule

Le Conseil d'Etat est déterminé à relancer les études pour un nouveau projet d'emplacement et de bâtiment pour le Musée cantonal des beaux-arts. Une structure de projet, un calendrier et un programme de communication spécifiques sont mis sur pied, notamment dans le cadre de l'étude et de l'évaluation des offres de sites à construire ou de bâtiments à rénover qui lui sont faites par diverses collectivités publiques.

Lors de la séance du 9 décembre 2008, trois postulats ont également été déposés sur le même sujet, dont deux ont été pris en considération par la commission parlementaire qui les a examinés en séance du 26 février 2009. Dans l'immédiat, réponse est donnée aux questions particulières posées par les deux interpellations.

Réponses aux questions de l'interpellation Pierre Rochat et consorts

1. Dans sa réflexion à venir, compte-t-il intégrer l'hypothèse de construire le musée ailleurs dans le canton ?

Lors d'une conférence de presse tenue le 27 février dernier, la Cheffe du DFJC a fait état de la position du gouvernement qui peut être résumée de la manière suivante :

- claire détermination à relancer un nouveau projet, toujours inscrit dans le programme de législature ;
- ouverture à toute proposition émanant de l'ensemble des communes vaudoises ;
- adoption d'une procédure d'évaluation transparente, rigoureuse et participative pour tous les projets qui lui parviendront dans le respect du processus fixé et publié dans la FAO du 3 mars 2009.

2. A-t-il reçu des propositions dans ce sens, notamment de la part de régions qui étaient favorables à ce projet ?

A l'heure où est rédigée la présente réponse, plusieurs lettres d'intention émanant tant de communes vaudoises que de particuliers lui sont parvenues. Lausanne a constitué un groupe de travail chargé de sélectionner divers scénarios afin que la Municipalité puisse adresser avant l'été un certain nombre de projets potentiels au gouvernement cantonal. Le Nord vaudois soutient massivement la candidature de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Montreux et plusieurs communes de la

Riviera ont également fait savoir leur intérêt, de même que Morges et la commune d'Ollon.

3. Le cas échéant, quelles suites compte-t-il y donner ?

La procédure adoptée – évaluation par un Groupe présidé par M. Bernard Decrauzat, grâce à une démarche appelée ALBATROS -, présentée par l'Etat le 27 février, permettra d'examiner de manière identique les projets, quelle que soit leur provenance.

4. Aurait-il déjà songé à ouvrir un appel d'offre cantonal ? sinon ne serait-il pas bien inspiré de le faire ?

La conférence de presse du 27 février, a fait en quelque sorte office d'appel d'offre cantonal. La procédure adoptée marque clairement la préoccupation du Conseil d'Etat de permettre à toutes les propositions de se faire connaître.

Réponses aux questions de l'interpellation Marc-Olivier Buffat

1. Quelle analyse le Conseil d'Etat fait-il du vote populaire du 30 novembre 2008, en particulier considère-t-il que l'implantation d'un Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne est encore possible, dans quel délai et sur quel site ?

Une analyse des résultats de la votation du 30 novembre 2008 a été mandatée et ses résultats ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors d'une séance publique le lundi 16 mars 2009. Cette analyse portait autant sur les raisons des votes négatifs que sur les votes positifs. On sait que la Ville de Lausanne a clairement affirmé son intention de tout mettre en œuvre pour garder le MCBA sur son territoire. On sait également qu'elle va faire parvenir au Conseil d'Etat, avant l'été, un certain nombre de propositions de sites. Au vu de l'analyse de la votation, il apparaît que la capitale demeure pour beaucoup en quelque sorte le site naturel du Musée.

2. Quelle position entend adopter le Conseil d'Etat face à des propositions émanant d'autres ville que Lausanne et situées dans le canton ou face à des propositions émanant de promoteurs privés ?

Le Conseil d'Etat, dans l'intervalle, a exprimé son intention de permettre le lancement d'un nouveau projet dans les meilleurs délais. Plusieurs communes hormis Lausanne ont fait connaître, soit par une lettre d'intention, soit par communication aux médias, leur intérêt à accueillir le futur MCBA. Le Conseil d'Etat se réjouit de cette large ouverture. Fin février, il a présenté la démarche qu'il a choisi d'adopter pour accueillir et examiner les projets qui devront lui parvenir, que ce soit de la part d'autorités communales elles-mêmes ou émanant de particuliers ou de promoteurs privés, qui doivent proposer leurs idées, projets, scénarios, etc. aux autorités de leur commune.

3. Quelles démarches concrètes le Conseil d'Etat entend-il entreprendre pour rassurer les donateurs, prêteurs d'œuvres d'arts, collectionneurs et investisseurs privés en vue de garantir la pérennité de ces dons ou des ces prêts pour un futur musée ?

Le Conseil d'Etat reste en contact étroit avec les collectionneurs et collectionneuses, personnes privées ou fondation qui s'étaient fortement engagées dans le soutien au projet de Musée à Bellerive. On sait depuis lors que les unes et les autres ont exprimé leur souhait de "reprenre leur liberté" tout en demeurant très attentives au nouveau projet qui pourrait émerger. Le Conseil d'Etat est notamment ouvert à toute démarche ou action qui contribuerait à aider la Fondation Planque, dont la charge pour la conservation et la gestion de la collection de Jean Planque est lourde.

4. Dans quel délai le Conseil d'Etat imagine-t-il présenter un projet populaire et mobilisateur sur le plan culturel pour le Palais de Rumine et le centre ville lausannois lors du départ du Musée cantonal des Beaux-Arts ?

Comme on le sait, une commission de programmation travaille actuellement à un projet de nouveau concept du Palais de Rumine une fois le MCBA parti. Un pré-rapport doit lui être fourni dans le courant du printemps, une fois validé par le Comité de pilotage co-présidé par la Cheffe du DFJC et le Chef du DINF. La Ville de Lausanne est évidemment partie prenante de cette structure de projet.

5. Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas utile de lier le projet du futur Musée cantonal des Beaux-Arts avec la réponse au postulat du soussigné sur un plan directeur de l'avenir muséographique dans le canton de Vaud ?

Le Conseil d'Etat entend mettre à profit notamment cette année 2009 et la relance d'un nouveau projet de MCBA pour susciter des débats, non seulement autour de ce musée, mais de manière plus générale autour des musées cantonaux et plus largement encore sur des questions de politique culturelle. En effet, plusieurs dossiers ont déjà fait l'objet de travaux d'étude : pour le Musée romain d'Avenches par exemple, qui fit l'objet d'un moratoire en 2004, et qui va être remis à l'ordre du jour. De même la refonte de l'actuelle Loi sur les activités culturelles de 1978, qui a débouché sur deux avant-projets de lois qui vont cette année non seulement faire l'objet d'une consultation selon l'usage, mais autour desquels il est prévu également d'organiser des forums, rencontres ou débats, permettant à toutes les personnes intéressées d'échanger avec les diverses personnes en charge de la politique culturelle, de prendre position, de s'informer.

6. Quelles collaborations le Conseil d'Etat entend-il mener avec la ville de Lausanne soit pour l'implantation du musée soit pour créer un véritable pôle d'intérêts nouveaux au Palais de Rumine lors du départ du Musée cantonal ?

La Ville de Lausanne est propriétaire du Palais de Rumine et c'est l'Etat qui en est l'exploitant et l'utilisateur, selon la convention qui a prévalu à sa construction. Leurs relations ont par conséquent été et demeurent constantes et étroites dans la vie de cet édifice.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1 avril 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean